

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 à 19 H

Date de convocation : 23 septembre 2016

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, ~~TAGAND Jacques~~, TROMBERT Fabrice, ~~TUPIN Sylvie~~, COULIOU Yannick, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

M. TAGAND Jacques est excusé.

1/ Fixation du prix de vente du lot n° 3, lotissement « Les Chavannettes » :

La superficie de ce lot est d'environ 990 m².

Pour mémoire : - lot n° 1 : 937 m², prix de vente 93 700 € TTC

- lot n° 2 : 1066 m², prix de vente 118 900 € TTC

Décision : le conseil municipal est informé que les futurs acquéreurs de cette parcelle se sont finalement désistés. Par conséquent, il décide de remettre à une date ultérieure la fixation du prix de vente de ce lot.

2/ Extension de l'objet social de la société publique locale « Société des remontées mécaniques de Bernex » (SRMB), approbation du projet de statuts modifiés :

Dans le cadre du projet de la commune de Bernex de déléguer le service public de sa patinoire à la SRMB, il y a lieu au préalable d'étendre l'objet social de la SRMB, notamment à l'exploitation de la patinoire, ce qui implique une modification des statuts. La modification des statuts requière une assemblée générale à laquelle interviendront les actionnaires, dont la commune de Vacheresse. La loi impose, sous peine de nullité, que la décision de modifier les statuts par la SPL ait été précédée de l'accord préalable des collectivités locales actionnaires.

La modification des statuts porte sur l'article 2 – Objet. Le paragraphe suivant est ajouté :

La société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de tout ou partie de ses actionnaires :

« - l'exploitation de tous autres équipements et aménagements permettant des activités sportives ou de loisirs accessoires et/ou complémentaires, telles que centre nautique, salle de sport, patinoire, mur d'escalade, etc... dépendant du domaine public des actionnaires, et toutes prestations de service s'y rapportant. »

Le conseil municipal doit autoriser l'extension de l'objet social et valider le projet de statuts modifiés.

Décision : le conseil municipal approuve la modification de l'objet social de la S.R.M.B. par extension aux activités énoncées ci-dessus et arrête le projet de statuts modifiés quant à l'objet de la société. Il décide de donner pouvoirs au maire, es qualités de représentant de la commune de Vacheresse, elle-même actionnaire de la société S.R.M.B., pour représenter la commune de Vacheresse à l'assemblée générale de la S.R.M.B. qui décidera de la modification de l'objet social par extension, dans les termes ci-dessus.

3/ Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme PIOUS laquella souhaite céder à la commune les parcelles cadastrées section B - n° 1378, 1479, 1487 et 1603, lieudit « La Revenette ». Il est décidé de ne pas donner suite, ces parcelles ne présentant pas un intérêt particulier pour la commune.

- Extension du columbarium : il est nécessaire d'agrandir le columbarium et c'est la proposition des pompes funèbres-marbrerie BUTTAY à Thonon-les-Bains qui a été retenue pour un montant de 10 050 € TTC (columbarium 16 cases identique à l'existant).